



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Délibération N°2024-10

MATIERE : FINANCES
LOCALES

SOUS-MATIERE : DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :

**M22-EXAMEN ET VOTE DU
BUDGET 2024-RPE**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le Mercredi 10 Avril 2024 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Patrick MAUGARD,

Date de convocation : le 05 Avril 2024,

PRESENTS : M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Jacqueline BESSET

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M22,

Vu le rapport d'orientation budgétaire en date du 20/03/2024,

Considérant que le budget doit être voté cette année avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, Monsieur le Président expose au conseil les conditions de préparation du budget primitif et les efforts faits par la collectivité.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, suite à l'examen du projet remis avec la convocation,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 de la Résidence
Autonomie « Pierre Estève » comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	323 876 €	323 876 €
Fonctionnement	1 108 327 €	1 108 327 €
Total	1 432 203 €	1 432 203 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 10 Avril 2024

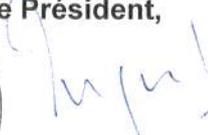
Ampliation faite le :
17 AVR. 2024
Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :
16 AVR. 2024
Et par publication le :
17 AVR. 2024
Par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS,



Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES

Le Président,




Patrick MAUGARD

